

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

26/07/2023

N° E23000034/13

Décision de remplacement commissaire

Vu enregistrée le 24 avril 2023, la lettre par laquelle le préfet des Alpes de Haute-Provence demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Redortiers par la société Engie Green.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

Vu la décision n° E23000034/13 du 4 mai 2023 du tribunal administratif de Marseille désignant M. Jérôme Luccioni en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'empêchement de Monsieur Jérôme Luccioni ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Marie-Jeanne Gotta-Kervegant est désignée en qualité de commissaire enquêtrice, en remplacement de Monsieur Jérôme Luccioni.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet des Alpes de Haute-Provence, au Directeur de la société Engie Green en qualité de maître d'ouvrage, à Monsieur Jérôme Luccioni et à Marie-Jeanne Gotta-Kervegant, commissaires enquêteurs.

Fait à Marseille le 26 juillet 2023

La Présidente,



Pascale ROUSSELLE